



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT

### Procès-verbal de la trente-sixième rencontre de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent qui a eu lieu le 19 janvier 2022, à 8h30

#### PRÉSENCES

M. Michel Lagacé, président RIÉBSL, représentant de la MRC de Rivière-du-Loup  
M. Bertin Denis, VP 1 RIÉBSL, représentant de la MRC des Basques  
M. Bruno Paradis, VP 2 RIÉBSL, représentant de la MRC de La Mitis  
M. Francis St-Pierre, représentant de la MRC de Rimouski-Neigette  
M. Sylvain Roy, représentant de la MRC de Kamouraska  
M. Serge Pelletier, représentant de la MRC du Témiscouata  
Mme Chantale Lavoie, représentante de la MRC de La Matapédia  
Mme Martine Bruneau, représentante de la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekwik

#### ABSENCES

M. Andrew Turcotte, représentant de la MRC de La Matanie

#### AUTRES RESSOURCES

M. Jean-François Thériault, directeur général, RIÉBSL  
Mme Mélodie Mondor, secrétaire-trésorière RIÉBSL, DG CRDBSL

---

#### 1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant atteint, M. Michel Lagacé souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

#### 2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

M. Michel Lagacé procède à la lecture de la proposition d'ordre du jour.

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2021
4. Correspondance

5. Affaires financières et administratives
  - 5.1 Élection des officiers
  - 5.2 Direction générale signataire compte bancaire, ARC et de Revenu Québec
  - 5.3 Responsable des affaires juridiques – Embauche
  - 5.4 Assurances responsabilité civile
6. Suivis des projets
  - 6.1 Roncevaux
  - 6.2 Nicolas-Riou
  - 6.3 Dune-du-Nord
    - 6.3.1 Règlement d’emprunt PEDDN 1
    - 6.3.2 Règlement d’emprunt PEDDN 2
  - 6.4 Appel d’offres AO2021 (300/480)
  - 6.5 Alliance 2.0
7. Varia
8. Date et lieu de la prochaine rencontre
9. Huis clos (au besoin)
10. Clôture de l’Assemblée

**2022-01-19-001**

M. Serge Pelletier propose que l’ordre du jour soit adopté.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2022-01-19-002**

Mme Chantale Lavoie propose l’adoption du procès-verbal du 3 décembre 2021 tel que déposé.

**4. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n’a été reçue.

**5. AFFAIRES FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES**

**5.1 ÉLECTION DES OFFICIERS**

Mme Chantale Lavoie propose M. Jean-François Thériault comme président d’élection et Mme Mélodie Mondor comme secrétaire d’élection.

M. Jean-François Thériault présente les trois postes en élection, soit président, 1<sup>er</sup> vice-président et 2<sup>e</sup> vice-président. Le poste de secrétaire-trésorier est pour sa part en nomination.

M. Jean-François Thériault procède à l’ouverture de la période de mise en candidature.

### **2022-01-19-003**

M. Sylvain Roy propose Michel Lagacé au poste de président. M. Bruno Paradis propose la fermeture des mises en candidature pour le poste de président. M. Michel Lagacé accepte la mise en candidature. Le vote n'est donc pas requis.

M. Serge Pelletier propose Bertin Denis au poste de premier vice-président (VP1). M. Sylvain Roy propose la fermeture des mises en candidatures pour le poste de VP1. M. Bertin Denis accepte la mise en candidature. Le vote n'est donc pas requis.

M. Francis Saint-Pierre propose que M. Bruno Paradis soit élu au poste de deuxième vice-président (VP2). M. Michel Lagacé propose la fermeture des mises en candidatures. M. Bruno Paradis accepte la mise en candidature. Le vote n'est donc pas requis.

M. Sylvain Roy propose Mme Mélodie Mondor soit nommée au poste de secrétaire-trésorière.

M. Sylvain Roy propose la nomination de M. Michel Lagacé au poste de président, de M. Bertin Denis au poste de VP1, de Bruno Paradis au poste de VP2 et que Mme Mélodie Mondor soit nommée au poste de secrétaire-trésorière.

M. Jean-François Thériault procède à la fermeture des élections.

### **5.2 Direction générale signataire compte bancaire, ARC et Revenu Québec**

M. Michel Lagacé expose aux administrateurs la nécessité d'ajouter le directeur général à titre de signataire des effets bancaires et de lui donner la possibilité d'échanger avec l'Agence du revenu du Canada, de Revenu Québec et tout autre ministère et agence afin d'accomplir adéquatement ses fonctions.

### **2022-01-19-004**

M. Bertin Denis propose que M. Jean-François Thériault soit signataire des effets bancaires de la Régie et ait l'autorisation d'entrer en communication avec l'Agence du revenu du Canada, de Revenu Québec et tout autre ministère et agence afin d'accomplir adéquatement ses fonctions.

Par le fait même, l'assemblée de Roncevaux BSL inc. accepte que le directeur de la Régie, M. Jean-François Thériault soit signataire des effets bancaires de Roncevaux BSL inc. Un courriel avec la résolution sera envoyé aux administrateurs de Roncevaux BSL inc. pour la conformité.

### **5.3 RESPONSABLE DES AFFAIRES JURIDIQUES – EMBAUCHE**

M. Jean-François Thériault expose que la Régie-GIM a procédé à l'embauche de M. Élyes Ammar comme responsables des affaires juridiques. Tout comme le directeur de la Régie, M. Ammar sera, au plan administratif, employé de la Régie-GIM, mais offrira une prestation de services également à la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent.

### **2022-01-19-005**

M. Sylvain Roy propose que M. Élyes Ammar soit responsable des affaires juridiques de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent.

#### **5.4 ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE**

M. Michel Lagacé informe les administrateurs que les démarches de révision des assurances responsabilité civile avancent et qu'une proposition sera faite à ce sujet sera fait au prochain CA.

### **6. SUIVI DES PROJETS**

#### **6.1 RONCEVAUX**

M. Jean-François Thériault présente que les résultats au 31 novembre 2021 sont un point de point de pourcentage sous le budget et qu'il est prévu que la fin d'année soit équivalente au budget et que les distributions prévues soient respectées.

#### **6.2 NICOLAS-RIOU**

M. Jean-François Thériault présente qu'au 31 décembre 2021 Nicolas-Riou était à 0,5% du budget et que les distributions prévues au budget à la Régie seraient respectées.

#### **6.3 DUNE-DU-NORD (1 ET 2)**

##### **6.3.1 RÈGLEMENT D'EMPRUNT PEDDN 1**

M. Jean-François Thériault présente le règlement d'emprunt à être adopté dont l'avis de motion a été donné le 23 décembre 2021 au montant de 2 750 000\$ pour l'acquisition de la participation détenue par la Régie-GIM dans le projet éolien Dune-du-Nord 1.

Le règlement d'emprunt qui devra être adopté est de 2 350 000\$ dont la durée est de 20 ans. Il permettra des distributions annuelles moyennes de 211 000\$ sur la durée du contrat de 20 ans.

##### **2022-01-19-006**

M. Francis Saint-Pierre propose, et il est unanimement résolu, d'adopter le règlement d'emprunt de 2 350 000\$ sur une durée de 20 ans afin de procéder à l'acquisition d'une part de la participation détenue par la Régie-GIM dans le parc éolien Dune-du-Nord.

##### **6.3.2 RÈGLEMENT D'EMPRUNT PEDDN2**

M. Jean-François Thériault expose que le projet éolien Dune-du-Nord 2 (« PEDDN2 ») est en développement et en négociation avec Hydro-Québec. La Régie a donné un avis de motion le 23 septembre 2021 pour un règlement d'emprunt de 9.6M\$.

Il est donc question de l'adoption d'un règlement d'emprunt de 9.6M\$ sur une durée de 25 ans. Ce règlement permettra à la RIÉBSL de participer au développement, à la construction, l'exploitation et à la mise en place d'instruments financiers pour le projet éolien PEDDN2. Ce projet donnerait des distribuables annuels moyens pour les 10 premières années de 422 000\$ pour la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent. La mise en opération commerciale est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**2022-01-19-007**

M. Serge Pelletier propose, et il est unanimement résolu, d'adopter le règlement d'emprunt de 9.6M\$ sur une durée de 25 ans pour la participation au projet éolien Dune-du-Nord 2.

**6.4 APPEL D'OFFRES AO2021 (300/480)**

M. Jean-François Thériault informe les administrateurs que la Régie est inscrite pour la conférence préparatoire qui aura lieu le 26-27 janvier 2022 à laquelle M. Thériault va participer avec M. Ammar. Il sera nécessaire de procéder à l'inscription à l'appel d'offres au plus tard le 16 mars 2022 au coût de 2 000\$.

**2022-01-19-008**

M. Sylvain Roy propose l'inscription à l'appel d'offres AO2021 (300/480) au coût de 2 000\$.

**6.5 ALLIANCE 2.0**

M. Michel Lagacé fait état de l'avancement des négociations avec les MRC de l'Islet et Montmagny. Un protocole d'entente leur sera soumis dans les meilleurs délais.

**2022-01-19-009**

Mme Chantale Lavoie propose que M. Michel Lagacé et M. Jean-François Thériault soient autorisés à signer les documents afférents une fois que les MRC de l'Islet et Montmagny auront procédé à leur signature respective.

**7. VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

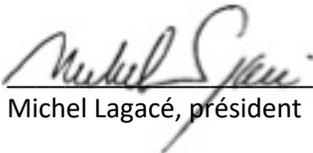
**8. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre est fixée au 20 avril 2022.

**9. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2022-01-19-010**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Bruno Paradis propose la levée de la rencontre.

  
Michel Lagacé, président

  
Mélodie Mondor, secrétaire-trésorière



**PROVINCE DE QUÉBEC**

**Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent**

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**

Conformément 92.1 de la Loi sur les cités et villes, la soussignée, secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, apporte une correction au procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du 19 janvier 2022, puisqu'une erreur apparaît.

La correction est la suivante :

Au point 6.3.1 et 6.3.2, il est inscrit :

**« 6.3.1 RÈGLEMENT D'EMPRUNT PEDDN1**

M. Francis Saint-Pierre propose l'adoption d'un règlement d'emprunt de 2 350 000\$ sur une durée de 20 ans afin de procéder à l'acquisition d'une part de la participation détenue par la Régie-GIM dans le parc éolien Dune-du-Nord

**6.3.2 RÈGLEMENT D'EMPRUNT PEDDN2**

M. Serge Pelletier propose l'adoption d'un règlement d'emprunt de 9.6M\$ sur une durée de 25 ans pour la participation au projet éolien Dune-du-Nord 2. »

Or, on devrait lire :

**« 6.3.1 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT D'EMPRUNT ACQUISITION PEDDN 1**

M. Francis Saint-Pierre propose, et il est unanimement résolu, d'adopter un règlement d'emprunt de 2 350 000\$ sur une durée de 20 ans afin de procéder à l'acquisition d'une part de la participation détenue par la Régie-GIM dans le parc éolien Dune-du-Nord.

**6.3.2 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT D'EMPRUNT ACQUISITION PEDDN 2**

M. Serge Pelletier propose, et il est unanimement résolu, d'adopter un règlement d'emprunt de 9.6M\$ sur une durée de 25 ans pour la participation au projet éolien Dune-du-Nord 2.»

J'ai dûment modifié le procès-verbal en conséquence.

Signé à Rimouski, ce 13 octobre 2022.

Mélodie Mondor, Secrétaire-trésorière